

Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal, (Québec), H4Z 1A2

Lachine, le 11 novembre 2005

Objet : Réplique du GRAME à la lettre du Distributeur du 8 novembre contestant les frais des intervenants (Demande d'approbation d'une entente globale cadre, Dossier Régie : R-3568-2005)

Me Dubois,

Par la présente, le GRAME souhaite faire suite à la lettre d'Hydro-Québec Distribution datée du 8 novembre 2005 dans laquelle :

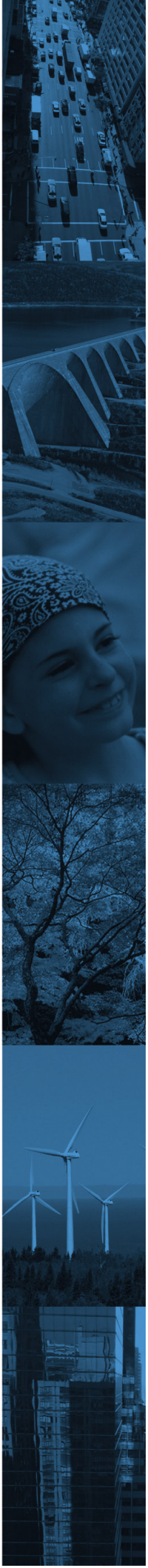
« Le Distributeur remet en question la participation à ce dossier des intéressés ayant des intérêts axés sur les préoccupations environnementales (GRAME, RNCREQ et SÉ-AQLPA). Le présent dossier ne comporte, à notre avis, aucun aspect lié à ce type de préoccupations. De là, tout comme la Régie l'a fait dans sa décision D-2004-178 (en refusant les interventions du GRAME et de SÉ-AQLPA), nous soumettons que la Régie devrait rejeter les demandes de frais de ces trois intéressés puisque la nature et les composantes de l'entente cadre n'entraînent aucun impact environnemental spécifique. »

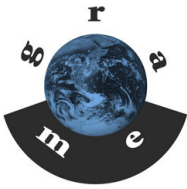
Mentionnons d'abord que la Décision D-2004-178 citée par le Distributeur fait référence au dossier concernant la dispense de recourir à la procédure d'appel d'offres pour les contrats d'approvisionnement de court terme.

Le présent dossier concerne la demande d'approbation d'une entente globale cadre, ce qui demeure un enjeu fort différent.

Le fait de choisir Hydro-Québec Production pour combler des besoins de dernier recours demeure un choix, lequel implique des impacts environnementaux potentiellement importants, que nous avons analysés et que nous avons considérés comme acceptables.

De plus, rappelons que le GRAME œuvre pour la promotion du développement durable, lequel implique la juste intégration des composantes environnementale, sociale et économique.





Ensuite, Hydro-Québec Distribution affirme dans sa lettre du 8 novembre que :

« L'intéressé a déposé auprès de la Régie dans ce dossier des commentaires qui majoritairement nient le contexte réglementaire en vigueur. A titre d'exemple, citons l'argument de l'intéressé concernant l'utilisation prioritaire d'approvisionnements via l'entente cadre, lequel fait abstraction du contexte réglementaire en vigueur. »

Contrairement à ce que sous-entend ici le Distributeur nous avons parfaitement compris que : « *le Distributeur avant d'avoir recours à l'entente cadre doit avoir mis à contribution tous ses moyens d'approvisionnement* » pour paraphraser le Distributeur dans sa lettre de réponse aux observations des intéressés (page 2).

Le GRAME a simplement conclu que le fait d'opter pour Hydro-Québec Production pour ses besoins de derniers recours était un bon choix environnemental et qu'il devait être considéré comme le meilleur choix en ces circonstances aussi exceptionnelles soient-elles.

D'ailleurs, dans notre mémoire, nous avons écrit que : « *Finalemment, il faut remettre en perspective le fait que le recours à l'entente cadre devrait demeurer, normalement, relativement marginal* » (mémoire du GRAME, page 9).

Le Distributeur termine en disant que : « *l'intéressé a remis de l'avant le concept de « compteurs intelligents » qui est hors du cadre de l'audience* » (lettre du 8 novembre 2005, page 3).

L'intervention, du GRAME ne portait pas sur ces compteurs. Il s'agit d'un simple exemple illustrant toutefois fort bien qu'il serait possible d'ici quelques années avec de tels outils de pouvoir favoriser des réductions temporaires de la consommation des clients, ce qui pourrait permettre de réduire les besoins d'utiliser l'entente cadre pour moins que les 210 GWh prévus pour 2005 (mémoire du GRAME, page 9).

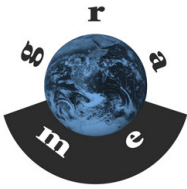
Dans sa lettre du 8 novembre, le Distributeur omet de mentionner que le GRAME a surtout analysé les coûts – en les convertissant en dollars canadiens – pour certains groupes d'heures les plus chers pour la période 2000 à 2004. Cela nous a permis de souligner qu' :

« On s'aperçoit ainsi, que le prix proposé par l'entente cadre est largement supérieur à la tarification du marché pour les 300 heures les plus chères (2,3 fois supérieur). Il correspond en effet plutôt au prix des 27 heures les plus chères (par extrapolation à partir de la courbe de modélisation des tarifs pour les 300 heures les plus chères)⁵. Bien que Hydro-Québec ne souhaite pas faire de telles

GRAME
GROUPE DE RECHERCHE
EN MACROÉCOLOGIE
APPLIQUÉE

800 RUE SHERBROOKE,
BUREAU 213
LACHINE (QUÉBEC)
H8S 1H2

T (514) 634-7205
F (514) 634-7204
ENERGIE@GRAME.ORG
WWW.GRAME.ORG



comparaisons, Hydro-Québec compte tout de même utiliser le prix du marché si celui-ci dépasse le 30 ¢/kWh pour calculer pour chaque heure le prix du recours à l'entente cadre. Hydro-Québec Production s'assure ainsi un tarif de base bien plus élevé que celui du marché tout en se permettant de bénéficier des fluctuations à la hausse des cours du marché de l'électricité. En somme, le Producteur jouit de tous les avantages alors que le Distributeur et sa clientèle subissent cette tarification.

Par ailleurs, les choix des 30 ¢/kWh comme base tarifaire est discutable du fait du fonctionnement de l'électricité interruptible. En effet, un client pour pouvoir être interrompu doit être prévenu à l'avance ce qui représente une condition totalement différente de celle qui justifie la présente entente cadre qui vise à répondre à des besoins plus difficilement prévisibles » (mémoire du GRAME, page 6 et 7).

Nous ne répéterons pas les options que nous avons présentées, notamment sur le choix des blocs d'heures . Nous avons démontré largement que le Distributeur donne une interprétation fautive et réductrice de notre contribution et de notre pertinence.

Nous pensons qu'une limite de 5000 \$ par intervenant serait justifiée dans le présent dossier. C'est la limite que nous avons adoptée en considérant ainsi nos frais comme forts raisonnables.

Veuillez recevoir, Me Dubois, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-François Lefebvre
GRAME

CC : Me Yves Fréchette et intervenants au dossier R-3568-2005 par courriel.

GRAME

GROUPE DE RECHERCHE
EN MACROÉCOLOGIE
APPLIQUÉE

800 RUE SHERBROOKE,
BUREAU 213
LACHINE (QUÉBEC)
H8S 1H2

T (514) 634-7205
F (514) 634-7204
ENERGIE@GRAME.ORG
WWW.GRAME.ORG